

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations, au 561, chemin Principal, le mardi 10 mai 2022 à 19 h.

PRÉSENCES :

Madame Martine Verville, mairesse
Mesdames les conseillères : Carolle Bouchard
Marlène Deschesnes
Josée Lavoie
Messieurs les conseillers : Martial Gauthier
Bruno Simard

Est absent :
Monsieur le conseiller : Tony Paré

ÉGALEMENT PRÉSENTE : Danielle Bernard,
directeure générale et greffière-trésorière

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

3. ADMINISTRATION

3.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

4. RÉOLUTIONS

4.1. Présentations des états financiers 2021

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

531-05-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE renoncer à cet avis de convocation

2. MOT DE BIENVENUE

À 19 h, la mairesse, madame Martine Verville, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

532-05-22

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

4. RÉOLUTIONS

4.1. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2021

533-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard, **APPUYÉ PAR** Marlène Deschesnes

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

D'accepter les états financiers de 2021 tels que présentés par Monsieur Vincent Duguay, de la firme Mallette SENCRL.

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

534-05-22

IL EST PROPOSÉ PAR Martial Gauthier

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 19 h 25.

Martine Verville
Mairesse

Danielle Bernard
Directeure générale et greffière-trésorière

« Je, Martine Verville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Martine Verville, mairesse